

ANNEXE .BERLIN - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .BERLIN

version n° 1.3 du 8 juillet 2021

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .BERLIN supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre site internet](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .BERLIN.1. Organisation du nommage

.BERLIN est une extension générique pour la ville de Berlin en Allemagne.

Les différents intervenants dans l'organisation du nommage pour le .BERLIN sont :

- Autorité de tutelle :
ICANN : <http://www.icann.org>
- Registre :
dotBERLIN GmbH & Co. KG : <https://dot.berlin>
- Opérateur technique du Registre:
TLD-Box : <https://www.nic.at/de/tldbox/tldbox>
- Registrar :
Gandi : <http://gandi.net>

Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .BERLIN.2. Politiques d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .BERLIN Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .BERLIN définies par l'ICANN et dotBERLIN, consultables aux adresses suivantes :

- Règles applicables au .BERLIN :
<https://dot.berlin/registrierungsregeln-policies>
(versions allemandes et anglaises)
- Politiques de l'ICANN :
<http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

En application de Notre contrat d'accréditation avec le Registre, Vous reconnaissez que seules les versions en Allemand des règles du Registre mentionnées ci-avant font foi.

Ces documents, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .BERLIN. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le Registre est un tiers bénéficiaire au présent contrat autorisé à faire valoir les droits qui lui sont conférés par le présent contrat. Les droits de tiers bénéficiaire du Registre perdurent après la fin du présent contrat.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .BERLIN est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/berlin>

Article .BERLIN.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :
<http://www.gandi.net/domain/berlin/info>

Les .BERLIN sont ouverts à tous, **cependant le contact propriétaire, administratif ou technique doit fournir une adresse à Berlin**. Si Vous ne disposez pas de contact local à Berlin, Gandi Vous en fournira un automatiquement au Registre en tant que contact technique.

Le contact administratif doit être une personne physique autorisée à agir pour le propriétaire du nom de domaine et à prendre des décisions concernant la gestion du nom de domaine.

En application des règles du Registre, Votre nom de domaine en .BERLIN doit être activé et utilisé dans les 12 mois suivants son enregistrement (site internet, redirection ou adresse email). Si Vous publiez un site internet sous Votre nom de domaine en .BERLIN ou si Votre nom de domaine en .BERLIN redirige vers un autre site, le contenu de ce site doit être en relation avec Berlin.

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement :

- Politique termes réservés :
<https://dot.berlin/registrierungsregeln-policies>
(.BERLIN Reserved Domain Names Policy)
- Termes réservés ICANN :
<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/berlin>
(specification 5. schedule of reserved names).

Article .BERLIN.4. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué avant la date d'Expiration.

Article .BERLIN.5. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :
<https://www.gandi.net/domain/price/detail/berlin>

Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques tels qu'affichés sur Notre interface lors de Votre commande.

Article .BERLIN.6. Stockage des données personnelles

Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, notamment dans la base de données [Whois](#) publique du Registre si applicable, la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre, son opérateur technique et leurs mandataires et agents ayant pour finalité la fourniture des services de Registre tels que définis dans le contrat entre le Registre et l'ICANN et conformément à la politique de traitement des données personnelles du Registre.

Article .BERLIN.7. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .BERLIN, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges :
<http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP :
<http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP :
<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application :
<http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>

- Organismes régulateurs : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : <http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Le Registre a également mis en place une procédure de résolution des litiges relatifs aux conditions d'éligibilité applicables aux .BERLIN à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve : <https://dot.berlin/registrierungsregeln-policies> (.BERLIN ERDRP Policy).

Article .BERLIN.8. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .BERLIN.9. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .BERLIN.10. Processus de destruction

À expiration, Nous suspendons le nom de domaine pour une durée de 45 jours, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du nom de domaine, selon les conditions décrites sur Notre site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le nom de domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le nom de domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .BERLIN.11. Obligations du titulaire

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

Vous reconnaissez et acceptez que :

- tout enregistrement et utilisation de Votre nom de domaine est sous Votre seule et entière responsabilité,
- si Vous utilisez un service de « proxy » ou si le nom de domaine est enregistré au nom d'un tiers pour Votre compte, le fournisseur du service de « proxy » ou le tiers est réputé être le propriétaire du nom de domaine et toute violation des règles et lois applicables sera de sa responsabilité,
- Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre, les prestataires du Registre ainsi que leurs actionnaires, dirigeants, administrateurs, préposés et agents contre tous recours, plaintes, demandes et actions de tiers en relation avec le choix, l'enregistrement ou l'utilisation de Votre nom de domaine. Vous supporterez tous les dommages, coûts, dépenses qui résulteraient de ces recours ou mises en cause, y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats.

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Article .BERLIN.12. Droits du registre

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre et les prestataires du Registre agissant pour le compte du Registre, sont autorisés si ils le jugent nécessaire à leur seule et entière discrétion, sans obligation, à modifier le statut d'un nom de domaine soumis à un litige, une procédure de vérification ou sur demande d'une autorité compétente (placer en statut « hold » ou « lock » par exemple) ainsi qu'à rejeter, modifier, détruire, suspendre ou transmettre à un tiers tout nom de domaine :

- afin de protéger l'intégrité, la sécurité et la stabilité du Registre et du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou de toute procédure de résolution des litiges ;
- d'éviter toute responsabilité du Registre, ses sociétés affiliées, filiales, actionnaires, administrateurs, directeurs et préposés ;
- afin de mettre un terme ou de prévenir toute violation du présent contrat ou des règles établies par le Registre ou l'ICANN ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre, les prestataires du Registre et/ou tout Registrar ;
- afin d'appliquer les règles et politiques du Registre et/ou de l'ICANN.

-fin de l'annexe .BERLIN-